

Journal of the Canadian Historical Association Revue de la Société historique du Canada

Journal of the
Canadian Historical Association
Revue de la
Société historique du Canada

Pour une nouvelle synthèse sur les processus électoraux du XIX^e siècle québécois

Renaud Séguin

Volume 16, numéro 1, 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/015728ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/015728ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0847-4478 (imprimé)

1712-6274 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Séguin, R. (2005). Pour une nouvelle synthèse sur les processus électoraux du XIX^e siècle québécois. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 16(1), 75–100. <https://doi.org/10.7202/015728ar>

Résumé de l'article

Cet article se veut un appel à une relecture des processus électoraux du XIX^e siècle québécois. Un regard moins partial sur les campagnes électorales et les activités entourant le scrutin expose des aspects insoupçonnés de la culture politique de l'époque et de son évolution. En ce sens, des études sur les élections britanniques, américaines et françaises se révèlent fort utiles. Elles permettent d'aborder les aspects locaux et communautaires des processus électoraux de l'époque tout en dépassant les constats habituels sur la corruption et la violence. L'évaluation de l'impact des réformes du droit électoral s'en trouve aussi renouvelée. Malgré les efforts des autorités centrales, tant partisans que gouvernementales, les communautés rurales semblent ainsi conserver, du moins jusqu'aux années 1850, une autonomie notable en ce qui concerne le déroulement de la campagne électorale et de l'élection. De même, un réexamen des moyens utilisés pour influencer l'électorat démontre que ce dernier faisait preuve d'une certaine forme d'indépendance face aux membres des élites qui sollicitaient son appui. Il expose aussi une multiplicité de discours. Loin d'être un simple mécanisme constitutionnel, l'élection se révèle une porte d'entrée privilégiée vers le monde politique de l'époque et son évolution.

Pour une nouvelle synthèse sur les processus électoraux du XIX^e siècle québécois

RENAUD SÉGUIN

Résumé

Cet article se veut un appel à une relecture des processus électoraux du XIX^e siècle québécois. Un regard moins partial sur les campagnes électorales et les activités entourant le scrutin expose des aspects insoupçonnés de la culture politique de l'époque et de son évolution. En ce sens, des études sur les élections britanniques, américaines et françaises se révèlent fort utiles. Elles permettent d'aborder les aspects locaux et communautaires des processus électoraux de l'époque tout en dépassant les constats habituels sur la corruption et la violence. L'évaluation de l'impact des réformes du droit électoral s'en trouve aussi renouvelée. Malgré les efforts des autorités centrales, tant partisans que gouvernementales, les communautés rurales semblent ainsi conserver, du moins jusqu'aux années 1850, une autonomie notable en ce qui concerne le déroulement de la campagne électorale et de l'élection. De même, un réexamen des moyens utilisés pour influencer l'électorat démontre que ce dernier faisait preuve d'une certaine forme d'indépendance face aux membres des élites qui sollicitaient son appui. Il expose aussi une multiplicité de discours. Loin d'être un simple mécanisme constitutionnel, l'élection se révèle une porte d'entrée privilégiée vers le monde politique de l'époque et son évolution.

Abstract

This article calls for a re-examination of 19th century electoral processes in Quebec. A less partial look into the electoral campaigns and the activities surrounding the vote exposes previously unsuspected aspects of the political culture of the time as well as its evolution. In this sense, studies pertaining to British, American and French elections are extremely useful. They make it possible to approach the examination of local and communal aspects of the electoral process while bypassing the usual constants of corruption and violence. The evaluation of the impact of reforms in electoral law is also reviewed. During the 1850s, despite the efforts of central partisan and government authorities, rural communities seemed to preserve a notable independence

throughout the course of the election campaign and the election itself. Similarly, a re-examination of the means used to influence the electorate demonstrates the challenge of peasant independence that faced the members of the elite as they solicited for their support. This also exposes a certain multiplicity in speech. Far from being a simple constitutional mechanism, the election would reveal itself as a door of privileged entry into the century's political world as well as its evolution.

Du 24 janvier au 8 mars 2006, une commission spéciale de l'Assemblée nationale du Québec a parcouru seize villes pour consulter la population sur le mode de scrutin et la loi électorale. De fait, ces derniers ont changé radicalement depuis 1792, année où eut lieu la première élection parlementaire.

L'évolution du processus électoral demeure pourtant mal connue. La figure d'un passé « mythique » où chaque jour de scrutin était synonyme d'intimidation, d'achats de votes et de négociations basement mercantiles persiste encore aujourd'hui.¹

Cet article se veut un appel à une relecture des processus électoraux² du XIX^e siècle menant à une appréciation plus globale et mesurée de cette donnée fondamentale de la sphère politique québécoise de cette période. Une analyse moins téléologique des activités entourant le scrutin, de l'émission des brefs jusqu'à la proclamation de la partie victorieuse, permettrait sans doute de discerner certaines pratiques démocratiques insoupçonnées, tout en révélant des aspects moins connus de la culture politique populaire. Après une brève revue des études sur le sujet au Québec, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France, je tenterai de démontrer la pertinence de la réévaluation préconisée en exposant des exemples où les interprétations traditionnelles ne peuvent décrire toute la complexité du processus électoral.

Interprétations classiques et percées historiographiques

Dans les dernières pages de son ouvrage consacré au système électoral pré-confédératif, John Garner porte un jugement qui résume à la fois son propos et

1 J'aimerais remercier les professeurs Allan Greer, Ian Radforth et Arthur Silver pour leurs commentaires et leurs conseils ainsi que les évaluateurs anonymes dont les suggestions furent des plus utiles. Je tiens aussi à remercier le CRSH pour la bourse doctorale qui permet de financer mes recherches.

2 Par processus électoraux, j'entends non seulement le scrutin lui-même et son déroulement, mais aussi toute activité l'entourant, que ce soit pour mobiliser les électeurs ou pour légitimer les processus eux-mêmes. Cette définition très large englobe autant les cadres institutionnels que la portée symbolique de certaines actions. Elle inclut autant les procédures officielles que les rituels officieux. Le terme « processus » témoigne de l'aspect dynamique et cumulatif de ces activités. Cette définition n'est que temporaire et un resserrement de cette dernière est un des objectifs préconisés par cet appel.

ses préjugés face à la culture politique québécoise: « In the formative years of Lower Canada's public life a tradition of political and electoral immorality was laid that has not yet been eradicated ».³ L'auteur attribue cette corruption originelle au climat de confrontation ethnique qui s'impose dès le début du XIX^e siècle. L'émergence des tensions nationalistes mène certains gouverneurs, tels que Craig, Dalhousie, et Sydenham, et leurs alliés bureaucrates à prendre des mesures frauduleuses pour faire élire le plus de partisans possible à l'Assemblée législative. Face aux abus des « anciens sujets », les militants canadiens puis patriotes adoptent alors les techniques électorales de leurs adversaires pour pouvoir ainsi lutter à armes égales. L'escalade du conflit entre les conservateurs et les réformistes plonge les scrutins successifs du Bas-Canada et du Canada-Uni dans les abysses de la corruption.

Les nombreuses tentatives législatives pour limiter les excès de la politique partisane ne serviront qu'à peu de choses car, selon Garner, moins de 21% des pétitions déposées à l'Assemblée législative du Bas-Canada pour contester une élection ont résulté en l'annulation de cette dernière.⁴ Les députés de la chambre basse s'étant réservé l'arbitrage des litiges concernant les scrutins contestés jusqu'en 1874 (date à laquelle la Cour supérieure en reçut la juridiction), Garner constate que les pratiques frauduleuses eurent libre cours pour la majeure partie du XIX^e siècle.⁵

Publié quelques années avant l'ouvrage de Garner, l'essai de Jean Hamelin et Marcel Hamelin demeure la seule étude spécifiquement consacrée aux « mœurs électorales » québécoises des origines jusqu'aux années 1960.⁶ À l'instar de Garner, ils considèrent que la polarisation ethnique et l'ignorance politique de la plupart des électeurs contribuèrent à entacher les jours de scrutin de nombreuses irrégularités, particulièrement après l'Union de 1840. L'intimidation et l'attrait des promesses matérielles sur un électorat peu habitué aux institutions démocratiques minaient la crédibilité des résultats. Ils soutiennent cependant que les législations des années 1870, telles que l'adoption du scrutin secret, allaient assainir considérablement le processus électoral.⁷

3 John Garner, *The Franchise and Politics in British North America 1755-1867* (Toronto: University of Toronto Press, 1969), 198. Il est nécessaire de mentionner que malgré mon désaccord avec certaines de ses interprétations, je ne peux que souligner la qualité de la recherche de cet ouvrage qui en fait, encore aujourd'hui, une référence obligée sur le sujet.

4 *Ibid.*, 194.

5 Cette déficience qui se poursuit durant la période de l'Union est aggravée de par le fait que le membre dont l'élection est contestée a le droit de siéger à moins que cette dernière soit officiellement annulée. *Ibid.*, 202.

6 Jean Hamelin et Marcel Hamelin, *Les mœurs électorales dans le Québec de 1791 à nos jours* (Montréal: Les éditions du jour, 1962).

7 L'ouvrage d'André Bernard et Denis Laforte fait une analyse plus systématique de la législation électorale jusqu'aux années 1970 sans cependant faire une véritable étude de terrain. André Bernard et Denis Laforte, *La législation électorale au Québec 1790-1967* (Montréal: Éditions Sainte-Marie, 1969).

Aujourd'hui encore, les travaux de Garner et des Hamelin demeurent les références les plus souvent citées à propos des processus électoraux du XIX^e siècle québécois. Cependant, l'historiographie plus récente a déjà révélé le potentiel d'une approche moins partielle. Dans sa synthèse sur l'histoire du Bas-Canada, Fernand Ouellet montre que le Parti patriote ne peut prendre ses électeurs pour acquis, particulièrement dans les villes et les comtés où les forces gouvernementales et leurs partisans jouissent d'une influence indéniable. De plus, il insiste sur l'importance des enjeux locaux sur les résultats électoraux. En effet, en tenant compte de l'importance des liens familiaux et des réseaux de clientélisme présents dans certains comtés ruraux, Ouellet considère que la lutte politique « peut aisément se ramener à de simples rivalités entre paroisses et clans familiaux. Elle n'est alors qu'un moyen supplémentaire par lequel la communauté rurale affirme son identité par rapport au voisinage ».⁸

L'étude des registres de scrutin sur laquelle Ouellet base son analyse a été poussée beaucoup plus loin par David De Brou⁹ qui en a croisé les renseignements avec ceux des recensements et des évaluations foncières pour étudier les bases socio-économiques et ethniques de l'électorat de la Haute-Ville de Québec, de 1827 à 1836. Il en est venu à la conclusion que les journaux de l'époque avaient raison en proposant une certaine polarisation ethno-linguistique comme dominante après 1827. Cependant, les choix des électeurs varient tout de même selon le nombre de candidats en lice. De Brou affirme ainsi qu'il ne faut pas sous-estimer l'importance du facteur religieux. En effet, les Irlandais catholiques sont plus enclins à donner leur suffrage au candidat Patriote. Cet appui est d'autant plus important que l'électorat irlandais détient souvent la balance du pouvoir.¹⁰

Christian Dessureault analyse aussi le processus électoral pour parfaire ses études socio-économiques de la région maskoutaine.¹¹ L'observation du scrutin de 1830 dans le comté de Saint-Hyacinthe, n'opposant que des candidats réputés « patriotes », lui permet de bien saisir l'impact des questions régionales et des réseaux sociaux des aspirants députés sur leur succès au scrutin. Selon Dessureault, une certaine forme de clientélisme territorial ainsi qu'une solida-

8 Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada 1791-1840. Changements structuraux et crise*, 2^e éd. (Ottawa: Éd. de l'Université d'Ottawa, 1980), 366.

9 Il faut aussi mentionner l'imposante thèse non publiée de David De Brou qui analyse statistiquement les comportements électoraux dans la circonscription de la Haute-Ville de Québec de 1792 à 1836; « Mass Political Behaviour in 'Upper-Town Quebec', 1792-1836 » (thèse de doctorat en histoire, Université d'Ottawa, 1989).

10 David De Brou, « The Rose, the Shamrock and the Cabbage: The Battle for Irish Voters in Upper-Town Quebec, 1827-1836 », *Histoire sociale-Social History* XXIV, n. 48 (novembre 1991): 305-34.

11 Christian Dessureault, « L'élection de 1830 dans le comté de Saint-Hyacinthe: identités élitaires et solidarités paroissiales, sociales ou familiales », *Histoire sociale/Social History* XXXVI, n. 72 (novembre 2003): 281-310.

rité de classe chez les notables villageois sont des facteurs plus importants que le réseau de parenté des candidats ou l'éloignement géographique du bureau de scrutin (*poll*). L'hypothèse de Ouellet quant à l'importance des enjeux locaux sur le suffrage se vérifie donc dans l'élection de 1830 à Saint-Hyacinthe.¹²

À ce sujet, l'ouvrage de J.I. Little sur les réformes étatiques du milieu du siècle fournit des interprétations fort intéressantes sur la nature des données locales et de leurs répercussions sur les élections dans les Cantons-de-l'Est. Selon Little, les pressions communautaires et les coutumes régionales permettent à plusieurs personnes de voter bien qu'elles ne possèdent pas les qualifications légales pour le faire. Ces pressions font en sorte que « we cannot simply assume that the substantial number of non-proprietors in the region fell entirely outside the broader political community ».¹³

Une des caractéristiques notées par Little sur l'électorat des Cantons-de-l'Est est qu'il ne doit jamais être pris pour acquis. Certains comtés créés lors de la réforme de la carte électorale de 1829 se montreront ouverts aux revendications des réformistes jusqu'à l'adoption des 92 résolutions. La volonté autonomiste des électeurs de plusieurs comtés de la région les portera dès lors à rejeter les candidats que voudra imposer Sydenham lors de l'élection de 1841, malgré leurs réserves face au nationalisme canadien-français. Même les efforts de Marcus Child pour établir fermement sa position dans son comté par l'octroi de faveurs personnelles ne lui permettront de conserver son siège que jusqu'en 1844. À partir de cette époque, les électeurs des Cantons-de-l'Est ne donneront leur appui qu'au parti capable de leur fournir les subventions nécessaires aux améliorations des infrastructures de transport dont la région a cruellement besoin.¹⁴

De nouvelles perspectives comparatives

Lorsque vient le temps d'aborder un phénomène aussi lourd de sens que les pratiques électorales, un coup d'œil sur d'autres collectivités est souvent salutaire. À cet effet, il semble particulièrement pertinent de tourner notre regard vers la Grande-Bretagne. Cette dernière est à l'origine du système politique québécois et elle demeurera la métropole du Canada pendant la première moitié du XIX^e siècle.

12 Un autre exemple est celui des élections dans le comté de Deux-Montagnes étudiées par Allan Greer dans sa monographie sur les Rébellions. Marcel Hamelin considère aussi que les questions locales sont souvent les facteurs dominants dans les comtés même après la Confédération. Allan Greer, *Habitants et Patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada* (Montréal: Boréal, 1997); Marcel Hamelin, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)* (Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1974), 221.

13 J.I. Little, *State and Society in Transition. The Politics of Institutional Reform in the Eastern Townships 1838-1852* (Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press, 1997), 12.

14 Ibid., 34-46.

Il faut noter d'abord l'article de Frank O'Gorman qui tente de démontrer que les masses ne bénéficiant pas du droit de vote exerçaient, au tournant du XIX^e, une influence notable sur les processus électoraux en participant, par exemple, aux cérémonies populaires telles que les cortèges des candidats. Dépasant les considérations purement parlementaires, les discours ressortant des nombreux rites observés lors des élections s'adressent autant aux électeurs qu'aux autres membres de la société. Malgré qu'elles soient d'abord un outil visant à légitimer l'ordre établi, les élections sont tout de même le théâtre de plusieurs critiques sociales, plus ou moins voilées, adressées aux classes supérieures par les couches populaires. Selon O'Gorman, « election rituals were an amalgamation of the ceremonial culture of the 'official' election campaign and a customary folk culture of surprising strength and resilience ».¹⁵ Les activités entourant le scrutin officiel donnent ainsi lieu à une véritable négociation entre les candidats, leurs représentants et les membres d'une communauté, qu'ils aient le droit de vote ou non.

L'impact des classes populaires sur les rites électoraux diminuera cependant à mesure que les réformes électorales ainsi que les institutions partisans seront instituées pour combattre la «corruption». Cette thèse est défendue de la manière la plus convaincante par James Vernon. Dans son ouvrage,¹⁶ il soutient que les grandes réformes électorales du XIX^e siècle ont restreint l'accès à la sphère politique en centrant cette dernière sur l'électeur masculin instruit. À l'instar de O'Gorman, il considère que la culture politique de la période hanovrienne donnait la possibilité aux exclus de l'électorat d'influer sur les processus électoraux et leurs résultats que ce soit par la violence, l'intimidation ou en exploitant les failles d'un système basé sur des coutumes loin d'être standardisées.

Les particularités des procédures électorales britanniques accordaient à plusieurs non-électeurs l'occasion de perturber la conduite du scrutin. Ces derniers pouvaient se rassembler en grand nombre autour des plates-formes électorales (*hustings*) et empêcher un candidat qui leur était particulièrement odieux de remplir les modalités nécessaires à sa nomination officielle. Les bureaux de scrutin uniques de la période hanovrienne permettent aux masses populaires d'un comté de montrer leurs opinions, voire même de les imposer avec violence.

15 Frank O'Gorman, « Campaign Rituals and Ceremonies: The Social Meaning of Elections in England 1780-1860 », *Past and Present* 135 (1992): 112. O'Gorman explore plus exhaustivement des élections de la période hanovrienne dans une monographie consacrée à ce sujet : *Voters, patrons, and parties: the unreformed electoral system of Hanoverian England 1734-1832* (Oxford: Oxford University Press, 1989). Pour les besoins de ce texte, je me limiterai cependant à l'article cité.

16 James Vernon, *Politics and the People. A Study in English Political Culture, c. 1815-1867* (Cambridge: Cambridge University Press, 1993).

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX DU XIX^e SIÈCLE QUÉBÉCOIS

Selon Vernon, loin d'être une simple affaire de chiffres et de législations, les scrutins du XIX^e siècle sont marqués par le poids des symboles. Inspiré par le « *linguistic turn* », Vernon décrit une « poétique électorale » constituée de ses propres codes esthétiques, comme le mélodrame, et narratifs, (tel que le « constitutionalisme populaire »). Cette poétique est caractérisée par des moyens d'expression oraux mais aussi visuels et musicaux.

Les nombreuses réformes étatiques et institutionnelles qui s'amorcent à partir de 1832 vont saper peu à peu les bases populaires des rituels électoraux pour s'orienter vers un culte de l'écrit, de la respectabilité masculine et de la propriété comme critère de citoyenneté. Plutôt que de démocratiser les mœurs politiques britanniques, comme le décrivait l'historiographie *whig*, les réformes législatives, telles que la multiplication des bureaux de scrutin, l'interdiction des affiches et des cocardes, l'utilisation de forces de l'ordre pour contenir les attroupements, le passage de la nomination publique à la mise en candidature écrite ou encore l'abolition de l'ambiguïté face au suffrage féminin, vont priver plusieurs personnes de leurs moyens d'intervention politique au profit des hommes nantis et instruits.

L'évolution décrite par les historiens britanniques ne se limite pas à l'Angleterre. Certains parallèles peuvent être dressés entre la situation anglaise et les processus électoraux américains et français. Michael E. McGerr attribue ainsi la faible participation aux scrutins actuels aux transformations du « style » des campagnes électorales américaines.¹⁷ Par « style », il entend la manière par laquelle les gens pensent et agissent politiquement. Dépasant les simples questions esthétiques, « the evolution of political style brings us to the heart of social change in the [American] North and to the origins of the decline of popular politics ».¹⁸

McGerr affirme que les élections du milieu du XIX^e siècle sont l'occasion d'un « théâtre démocratique » aux fonctions aussi variées qu'essentiels. Influencées par un esprit partisan particulièrement virulent, les campagnes électorales de l'époque sont délibérément spectaculaires. Les défilés aux flambeaux dans des habits paramilitaires et autres cérémonies de même acabit politisaient l'esprit communautaire tout en offrant un divertissement populaire très couru. Elles revêtaient l'acte de voter d'une charge symbolique qui faisait de l'électeur le membre d'une communauté en action plutôt qu'une simple voix perdue dans la multitude.

De plus, les cérémonies électorales donnent lieu à une certaine forme de négociation entre les classes sociales en présence. Selon McGerr, « [the] spec-

17 La perception des élections américaines au Bas-Canada est abordée dans Louis-Georges Harvey, *Le Printemps de l'Amérique française: américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837* (Montréal: Boréal, 2005).

18 Michael E. McGerr, *The Decline of Popular Politics. The American North, 1865-1928* (Oxford: Oxford University Press, 1986), 10.

tacle, played out by these groups, became an intricate dance of accommodation between candidate and people, between rich and poor men ».¹⁹ Ces activités partisans, omniprésentes dans les campagnes électorales de l'époque, rapprochent symboliquement les membres de la communauté en dépit de leurs distinctions socio-économiques. L'organisation de telles campagnes nécessite une forte décentralisation des organes de décision. Ce sont donc les leaders locaux qui sont au centre de l'élection plutôt que les dirigeants nationaux.

Sous l'impulsion des réformistes, les cérémonies populaires seront progressivement remplacées par une mobilisation politique dominée à la fois par la sobriété de débats d'idées conduits par écrit et par « l'éducation » des électeurs. À partir des années 1870, la fréquence des défilés aux allures martiales diminuera au profit de la distribution de pamphlets. Cet idéal pédagogique laissera lui-même la place à une mobilisation publicitaire et aux méthodes modernes de commercialisation d'un candidat et de sa personnalité. L'organisation des campagnes électorales sera elle-même centralisée entre les mains de comités nationaux. Les occasions de rencontre entre les élites et les masses disparaîtront d'autant. Selon McGerr, les capitalistes et les travailleurs perdent ainsi tout intérêt pour les « old political demonstrations of mutual respect ».²⁰ L'identité communautaire, base de la culture politique du passé, va lentement disparaître au profit d'un « citoyen consommateur », peu préoccupé par les luttes électorales.

Quoiqu'il ne lui attribue pas les mêmes conséquences, Alain Garrigou décrit pour la France un phénomène semblable à celui observé en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Dans ce pays où, dès 1848, le suffrage universel masculin devient incontournable, Garrigou décrit comment les Français sont devenus électeurs politiquement, culturellement et socialement.²¹ À l'instar des pays anglophones, le vote au milieu du XIX^e siècle est essentiellement communautaire. Loin d'être une décision anonyme, le choix électoral est la conséquence de multiples influences familiales, économiques, spirituelles et sociales. Le vote²² est conçu dans des termes collectifs et non individuels. À ce

19 Ibid., 30.

20 Ibid., 148.

21 Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France. 1848-2000* (Paris: Éditions du Seuil, 2002). Il faut aussi mentionner l'ouvrage de Pierre Rosanvallon qui met l'accent sur l'histoire intellectuelle du suffrage universel en France: *Le sacre du citoyen: histoire du suffrage universel en France* (Paris: Gallimard, 1992).

22 À l'époque, le vote lui-même n'est pas vraiment confidentiel, ni en France, ni aux États-Unis. Les bulletins de votes distribués par les candidats et leurs partisans possèdent des caractéristiques physiques (couleur, taille, pliage, etc.) qui permettent d'identifier pour qui l'électeur a voté. Selon Garrigou, en France, « le secret du vote était l'exception et la transparence la règle », op. cit., 198. Les mêmes tactiques sont d'usage aux États-Unis. McGerr, op. cit., 64; et Alexander Keyssar, *The Right to Vote. The Contested History of Democracy in the United States* (New York: Basic Books, 2000), 142-5. Ce n'est qu'après les années 1880 que la méthode "australienne" assurant la confidentialité du scrutin est adoptée dans les deux pays.

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX DU XIX^e SIÈCLE QUÉBÉCOIS

sujet, les rastels organisés par les candidats et leurs partisans revêtent une importance particulière. Toutefois, ils ne représentent pas uniquement une cérémonie de soumission des électeurs à leurs dirigeants. Tout comme en Angleterre et aux États-Unis, ces libations sont l'occasion d'une négociation tacite. En ce sens, « l'élection rassemblait les électeurs dans une grande fête, une communion où disparaissait la domination ou encore on pouvait croire l'inverser ».²³ Les débordements violents avaient eux-mêmes une coloration communautaire en s'inscrivant dans des coutumes locales telles que les charivaris.²⁴

L'omniprésence des traditions communautaires dans la culture politique française sert souvent de justification aux politiciens qui, en d'autres lieux, peuvent dénoncer les manœuvres frauduleuses de leurs adversaires. L'autorité de « l'usage du pays » rivalisait souvent avec le code électoral.²⁵ Malgré les attaques rhétoriques contre l'ignorance et la corruption des électeurs, lorsque vient le temps de juger légalement de la légitimité d'un scrutin, les parlementaires sont « peu enclins à mettre en doute la validité de leur élection à travers de celles de leurs pairs ».²⁶

C'est au tournant du XX^e siècle que les pratiques communautaires perdront leur légitimité au profit de nouvelles conceptions de la politique électorale incarnées de la manière la plus évidente dans la législation. Cette dernière délégitime la fête électorale. Avec elle, écrit Garrigou, les parlementaires « adoptaient la procédure qui achevait d'individualiser l'acte de vote et réduisait leur dépendance aux contraintes collectives ».²⁷ Le scrutin sobre et solennel s'impose alors comme référence. Tout en étant valorisé en tant qu'individu rationnel et indépendant, l'électeur voit son choix électoral relégué à la sphère de l'intimité et son impact banalisé au rang de statistique.

Pour un nouveau regard sur les processus électoraux du XIX^e siècle québécois

À la lumière des interprétations exposées, il semble à propos de s'interroger sur la nature et les effets de la « corruption électorale » ainsi que sur la portée des mesures législatives qui tentent de la circonscrire. Le terme lui-même peut faire l'objet de discussion. Même à cette époque, ce qui représente une coutume locale tout à fait licite pour certains peut devenir un acte illégal et immoral pour un adversaire ou un représentant gouvernemental.²⁸ La participation au scrutin

23 Garrigou, *op. cit.*, 132.

24 *Ibid.*, 126.

25 *Ibid.*, 154.

26 *Ibid.*, 143.

27 *Ibid.*, 194.

28 On prendra comme exemple les contestations concernant les charivaris. Greer, *op. cit.*, 71-85.

de gens dont la qualification en tant qu'électeur est douteuse est un exemple notable de ce phénomène.

Déjà dans leurs travaux, des historiens tels que J.I. Little et Christian Dessureault ont noté qu'à l'échelle régionale, certaines irrégularités prennent la forme d'accords tacites et parfois même explicites. Tandis que Little remarque qu'une entente particulière établie en 1829 fait en sorte que l'on tolère que les hommes habitant depuis plus de 20 ans sur la même terre puissent jouir du titre d'électeur dans les Cantons-de-l'Est, Dessureault observe que, dans la plupart des cas, l'absence d'évaluations foncières sérieuses fait en sorte que le droit de vote est accordé à tout propriétaire reconnu d'une terre.²⁹

Je crois donc qu'il est raisonnable d'affirmer que pour la première partie du XIX^e siècle, l'inaction des parlementaires en fait d'élection contestée, de même que les compromis législatifs, ont contribué à donner aux communautés locales, et plus particulièrement aux candidats, une influence majeure sur la composition de l'électorat.

Jusqu'à l'arrivée des listes d'électeurs dans la seconde moitié du siècle, le contrôle des conditions liées à la propriété pour l'obtention du suffrage était d'abord confié à l'officier rapporteur et aux candidats sur les *hustings*. Devant un électeur aux possessions foncières douteuses, les parties en présence au *bureau de scrutin* pouvaient s'objecter à ses prérogatives en explicitant les raisons de leurs doutes. L'officier rapporteur devait alors demander à l'électeur contesté d'attester, sous serment, qu'il possède les qualifications suffisantes.³⁰

Il doit aussi interroger le votant sur la propriété lui accordant le suffrage et inscrire la description de celle-ci dans le registre de scrutin. L'électeur peut ensuite voter. L'officier rapporteur ne peut rejeter un suffrage qu'avec le consentement unanime de tous les candidats.³¹ Le livre du bureau de scrutin sert de preuve dans le cas où l'élection est contestée devant la Chambre d'Assemblée.³²

Une certaine confusion quant à l'interprétation de cette obligation semble cependant subsister. Ainsi, Garner affirme que l'officier rapporteur a une latitude très large sur la manière de conduire le scrutin car la Chambre d'Assemblée néglige de punir la plupart des contrevenants.³³ Cette liberté se reflète dans les registres de scrutin. Dans quelques comtés, il semble qu'à

29 Little, op. cit., 10; Dessureault, op. cit., 295.

30 On peut aussi demander à l'électeur de jurer qu'il est d'âge légal ou qu'il n'a pas été rétribué de quelque manière que ce soit en échange de son vote.

31 47 Geo III. c.16 sect. 13. Nathalie Picard présente cette disposition dans son excellente maîtrise sur le suffrage féminin au XIX^e siècle : *Les femmes et le vote au Bas-Canada de 1792 à 1849* (mémoire de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1992).

32 Jean Hamelin et Marcel Hamelin, op. cit., 27. Rappelons que selon Garner moins de 21% des élections contestées ont été annulées par la chambre.

33 Garner, op. cit., 194.

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX
DU XIX^e SIÈCLE QUÉBECOIS

moins que tous les candidats présents ou leurs représentants dûment inscrits ne s'y objectent, l'électeur contesté a le droit de faire enregistrer son vote sans avoir à décrire ses possessions foncières.

Dans le comté de Rouville en 1842, des électeurs auxquels un des candidats s'objecte voient leur vote consigné dans le registre d'élection sans avoir à enregistrer leur propriété.³⁴ Dans le cahier de scrutin du comté de Warwick pour l'élection générale de 1824, les seules objections répertoriées sont celles qui furent appuyées par tous les candidats. Ce registre est remarquable sous plusieurs aspects. À l'encontre de la législation, les parties semblent s'être entendues sur une procédure commune. Ainsi, le clerc du *bureau de scrutin* note : « A la réquisition de Messieurs les candidats je n'ai point entré la désignation des propriétés des – voteurs assermentés et suivant leur désir je n'ai entré dans la 5^{eme} colonne qu'un S. qui veut dire sermenté [sic]. Non plus la nature du Serment ». ³⁵

À l'élection du Comté de Richelieu de la même année, certains électeurs votent malgré l'objection d'un candidat sans nécessairement décrire leur qualification foncière tandis que d'autres voient leur vote tout simplement annulé sans que cela soit justifié dans le registre.³⁶ Cette lacune s'explique peut-être dans la pétition déposée à l'Assemblée législative pour contester le résultat du scrutin. Un des candidats défaits accuse l'officier rapporteur de favoritisme pour s'être, entre autres,

déterminé, particulièrement à la sollicitation du dit Honorable Debartzch, de refuser tous votes de tels électeurs [Debartzch les accuse de ne pas posséder de propriétés foncières dans le comté], quoique requis d'entrer les dits votes dans le Livre de Poll avec l'objection requise, ce qui a privé trois à quatre cents Électeurs de leur franchise et droit de voter, sous le seul soupçon que ces Électeurs étoient [sic] pour Messieurs Bourdages et Blanchet.³⁷

L'examen de certains registres révèle une grande variation spatio-temporelle en ce qui concerne le contrôle des critères de propriété reliés au vote. Dans le livre tenu pour l'élection de 1832 dans Rouville, on ne retrouve aucune objection pour plus de 350 votes enregistrés. Une seule personne, James Boyd, est inscrite sans pour autant voter. De même, le registre pour le scrutin de 1830 dans Saint-Hyacinthe ne comporte que 18 objections unanimes et deux objections individuelles, quoique dans ces deux derniers cas, les électeurs votent. Finalement, le livre de l'élection de Rouville pour 1833 recèle les mentions de

34 Archives Nationales du Québec, centre de Montréal (ANQM), TL19S41, Registres de scrutin, Rouville (1842).

35 ANQM, TL19S41, Registres de scrutin, Warwick (1824).

36 Ibid., Comté de Richelieu, (1824).

37 *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 5 Geo IV, 19 janvier 1825, 48.

deux électeurs qui ne purent voter étant donné leur âge³⁸ et un qui fut privé de ce privilège pour état d'ivresse avancée. Une femme qui se présente aux *hustings* est soupçonnée d'être « sous la puissance de son mari » mais son vote est tout de même comptabilisé. Ce n'est d'ailleurs pas la seule occasion où des femmes peuvent exercer leur droit malgré les remontrances d'un candidat.³⁹

De fait, l'étude exhaustive de Nathalie Picard sur 57 cahiers de scrutins du district de Montréal démontre que le suffrage féminin est loin d'être exceptionnel au Bas-Canada. Quoiqu'elles ne représentent que 2% des électeurs, les 857 femmes recensées « connaissent leurs droits et tiennent à les exercer ». ⁴⁰ La participation féminine varie largement d'une communauté à l'autre. Plus de 60% de celles qui apparaissent dans les cahiers de scrutin analysés se retrouvent dans les deux comtés urbains de Montréal et dans celui de Leinster. Picard suggère donc que « le vote des femmes est un phénomène régional ». ⁴¹

Les registres de scrutin révèlent d'autres types d'électeurs qui seront privés explicitement du droit de vote au cours du siècle. Dans le comté de Huntingdon, les objections du candidat Vincent Dufort⁴² n'empêchent pas l'officier rapporteur d'inscrire et de comptabiliser les votes de plus de 200 Amérindiens du Sault-Saint-Louis (Kahnawake) alors que certains Canadiens français se voient refuser le droit de voter de par l'accord unanime des candidats.⁴³ Ces électeurs représentent près 10% des votes en faveur de Jean-Moïse Raymond, l'un des vainqueurs. Grâce aux services de Michel Patruie, « indian interpreter duly sworn », l'officier rapporteur peut recueillir les voix de ces derniers dont 27 femmes identifiées comme veuves ou « Squaw ». ⁴⁴ Un certain Crawford Glasgow « being an usufructuary Negro who states he possesses property for his own use of the same footing as the Indians » vote aussi lors de cette élection malgré l'objection de Dufort.

La situation n'est pas unique : dans les registres du comté de Québec on retrouve des électeurs autochtones en 1817 et en 1834.⁴⁵ Loin d'être exceptionnel, le vote des Amérindiens est assez important pour que John Neilson demande à Nicolas Vincent, « Grand chef des Hurons de Lorette », dans une lettre datée du 18 septembre 1830, « de lui faire le plaisir d'assurer M.M. chefs et guerriers de

38 Dès 1791, le droit de suffrage est réservé aux personnes de 21 ans et plus. 31 Geo. III c. 31.

39 ANQM, TL19S41, Registres de scrutin, *Rouville* (1832, 1833), *Saint-Hyacinthe* (1830). À vrai dire, la constitution de 1791 est muette en ce qui concerne le genre. C'est donc par défaut que la loi accorde le droit de vote aux femmes.

40 Picard, op. cit., 104.

41 Ibid., 74.

42 Dans le registre de scrutin, l'officier-rapporteur a inscrit « as unqualified ». Dufort doutait donc des qualifications foncières des électeurs autochtones. Les autres candidats ne semblent pas avoir partagé son opinion.

43 ANQM, TL19S41, Registres de scrutin, *Huntingdon* (1824).

44 Nathalie Picard note la présence de ces électrices. Picard, op. cit., 86.

45 Garner et Ouellet mentionnent l'existence du vote amérindien dans leurs ouvrages respectifs. Garner, op. cit., 160-1. Ouellet, op. cit., 42-43.

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX
DU XIX^e SIÈCLE QUÉBÉCOIS

votre nation de mes respects & leur communiquer l'annonce de mon intention de me présenter comme candidat à l'élection qui doit se tenir a [sic] Charlesbourg».⁴⁶

Les exemples semblent assez nombreux pour soutenir l'hypothèse que dans la première moitié du XIX^e siècle, une proportion notable d'électeurs profita de la liberté offerte par la législation pour pouvoir voter malgré le fait qu'ils ne répondaient pas aux critères d'éligibilité reliés à la propriété. L'accès à la sphère publique est déterminé autant par la législation officielle que par les négociations locales.⁴⁷

Selon cette hypothèse, le vote des pères ayant « donné » leur propriété à leur fils par contrat notarié peut être interprété non pas comme « une tactique illégale », comme le rapporte les Hamelin, mais plutôt comme une tradition locale attribuant le droit de suffrage aux membres respectés de la communauté et non pas uniquement aux propriétaires.⁴⁸

La polarisation politique observée à partir des années 1830 viendra sans doute réduire la possibilité de négociation entre les adversaires. Ainsi, chaque électeur inscrit dans le registre de scrutin du comté de Shefford pour l'élection générale très controversée de 1841 a dû expliciter sa qualification foncière.⁴⁹ Cependant, l'institution d'un registre des électeurs en 1853 et son application systématique pour l'élection de 1861 semblent constituer une étape définitive dans la restriction de la sphère politique québécoise.⁵⁰

C'est aux autorités municipales que revient la charge nouvelle d'établir et de contrôler le registre en question et un appel coûteux à la Cour supérieure est le dernier recours possible pour le faire amender. Certes, cette réforme fut élaborée

46 Archives Nationales du Canada (ANC), *Collection Neilson*, Correspondance, MG24 B1, vol. 12, 18 septembre 1830, 365.

47 Jürgen Habermas est un des premiers chercheurs à avoir utilisé le concept de « sphère publique ». Ce concept et les théories qui le sous-tendent ont été réappropriés par plusieurs auteurs. Le collectif dirigé par Craig Calhoun en fournit quelques exemples. Jürgen Habermas, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (Paris: Payot, 1978); Craig Calhoun, ed., *Habermas and the Public Sphere* (Cambridge: MIT Press, 1992).

48 Jean Hamelin et Marcel Hamelin, op. cit., 49. Il faut aussi mentionner que les « donations entre vifs » contiennent habituellement une série de conditions qui accordent au père un niveau de vie respectable, ce qui ne fait donc pas de lui un démuné. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde: essai d'histoire comparée* (Montréal: Boréal, 2000), 203-12 ; Allan Greer, *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Quebec Parishes 1740-1840* (Toronto: University of Toronto Press, 1985), 75-81.

49 ANQM, TL19S41, Registres de scrutin, *Shefford* (1841).

50 Dans un article sur le taux de participation aux élections néo-brunswickoises, Gail G. Campbell affirme que l'adoption de telles listes électorales eut un impact limité (chute de 3%). Toutefois, les différences socio-économiques et légales, tant en ce qui concerne le régime foncier que la législation électorale entre le Québec et le Nouveau-Brunswick, me mènent à penser que l'impact fut beaucoup important chez les électeurs québécois. Gail G. Campbell, « The Most Restrictive Franchise in British North America? A Case Study », *Canadian Historical Review* LXXI, n. 2 (June 1990): 159-88.

en réponse à des abus pour le moins dramatiques. Par exemple, pour l'élection de 1858, 14,319 votes avaient été enregistrés pour le comté de Saguenay qui ne comptait officiellement que 12,925 habitants. Dans la ville de Québec, les candidats ministériels avaient reçu le suffrage d'une longue liste de personnalités mortes ou vivantes telles que Lord Palmerston, politicien britannique. Cependant, il me semble abusif d'adopter l'interprétation de Garner qui attribue la chute de 24% du nombre de votes enregistrés à la seule limitation des fraudes.⁵¹

D'ailleurs, l'utilisation d'un registre entraîne aussi sa part de risques.⁵² Selon le rapport d'un comité parlementaire⁵³ sur l'élection de Kamouraska en 1867, l'officier rapporteur aurait retiré le droit de vote à tous les électeurs d'une paroisse sous prétexte que le registre pour cette dernière était douteux; ce que contestent les libéraux de la région.⁵⁴ Bref, il me semble probable qu'à l'image des femmes qui perdent le droit de vote de manière définitive en 1849⁵⁵ et des Britanniques des classes populaires auquel le même sort est réservé après 1832, un groupe non négligeable d'hommes voient leurs droits électoraux disparaître lorsque la codification et la bureaucratisation contrecarrent les ententes locales.

Quelques aspects de la culture politique de l'époque

Dans les synthèses traitant des processus électoraux, la masse indistincte des électeurs apparaît au moins passive, sinon ignorante. Ici comme dans d'autres collectivités occidentales, il est pourtant possible de distinguer dans les activités de la campagne électorale une certaine forme de négociation entre les élites politiques et l'ensemble d'une collectivité.

Dès la première élection, certains candidats savent utiliser toutes les techniques de mobilisation connues en Grande-Bretagne. John Young, candidat dans la Basse-Ville de Québec, n'hésite pas à dépenser près de 160 livres pour acheter, entre autres, plus de 100 bouteilles de vin, 15 gallons de rhum, 30 miches de pain, plus de 1200 litres de bière, des cocardes, des dizaines de verges de

51 Garner, op. cit., 112-15. Garner rapporte aussi un changement dans les modalités d'évaluation du cens, mais il affirme que ses conséquences sur la qualification des électeurs sont minimales.

52 Dans un article sur les élections de 1867 en Ontario, D.G.G. Kerr démontre que les listes d'électeurs ont fait l'objet de fraudes sérieuses. D.G.G. Kerr, "The 1867 Elections in Ontario: The Rules of the Game", *Canadian Historical Review* LI, n. 4 (December 1970): 369-85.

53 À cette époque, l'arbitrage des élections contestées est confié à un comité de députés de la Chambre qui doit statuer sur la validité du scrutin. Certains des membres de ces derniers sont nommés par le Président de la Chambre tandis que d'autres sont choisis de manière aléatoire parmi tous les élus dont l'élection n'est pas contestée. John Notman, *Handbook on Controverted Elections in the Dominion of Canada*, (Ottawa: Hunter & Rose, 1867), ICMH 16771.

54 Chambre des Communes du Dominion du Canada, *Second Rapport du Comité sur les Privilèges et les Élections. Rapport et Témoignage sur la dernière élection pour le district électoral de Kamouraska* (Ottawa: Hunter, Rose et Lemieux, 1868).

55 La maîtrise de Nathalie Picard est probablement la meilleure étude sur le sujet.

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX
DU XIX^e SIÈCLE QUÉBECOIS

ruban mauve et des centaines de dépliants politiques.⁵⁶ Le cas de Young n'est pas isolé. Ainsi, pour son élection dans la Haute-Ville de Québec en octobre 1834, Amable Berthelot a acheté à Gabriel Chèvrefils plusieurs litres de porto, de gin, de rhum, de brandy ainsi que des cigares, des pétards et de la nourriture. Il a aussi dû dédommager ce dernier pour plusieurs verres et chaises cassés.⁵⁷ Les archives de Wilfrid Laurier recèlent, elles aussi, un « compte d'élection » pour du whisky, de la mélasse, du beurre, des voyages et « pour tenir table ». ⁵⁸ Quoique ces activités aient été rapidement proscrites par la loi⁵⁹ et qu'elles aient été dénoncées par les journaux de toutes les allégeances politiques,⁶⁰ ces libations semblent faire partie intégrante des campagnes électorales pour la suite du XIX^e siècle.

La plupart des pétitions contestant le résultat d'une élection⁶¹ accusent le candidat élu d'avoir tenu des maisons dites « de traitement public » où les électeurs peuvent venir se désaltérer et manger gratuitement, et ce pendant toute la durée du scrutin. Il est aussi accusé d'avoir payé des charretiers pour transporter des électeurs au lieu du vote, acte proscrit par la loi.⁶² Même

56 ANC, *Fonds Famille Young*, MG 24, B4, 1792. L'élection de John Young sera contestée sans succès. Ce dernier restera député pour de longues années. Pierre Tousignant, « La première campagne électorale des Canadiens en 1792 », *Histoire sociale/Social History VIII*, n. 15 (mai 1975): 120-148.

57 Les factures sont déposées aux Archives Nationales du Québec à Québec. ANQQ, P1000, S3, D184.

58 A.N.C., E.T.Piché à Wilfrid Laurier, *Collection Laurier*, 20 janvier 1872, bobine C-1164, 207488 – 9.

59 Voir, entres autres, 40 Geo. III c. 1 (1800); 2 Geo. IV c. 4 (1822); 12 Vict. c. 27 (1849); 38 Vict. c. 7 (1875).

60 Par exemple, « Me trouvant un jour par hasard [sic] obligé d'entrer dans une auberge en ... [sic] j'y voyois [sic] des espèces d'embaucheurs qui engageaient [sic] les électeurs pour aller donner leurs voix à un candidat. Ils commençaient par les cajoler, continuaient par les payer, puis les ennyvraient [sic] On pourrait demander lesquels étaient les plus barbares, de ceux qui pouvaient proposer ce marché d'infamie, ou de ceux qui consentaient à traiter. Quel nom peut-on donner à ceux qui prennent part à ce trafic [sic] de bassesse et de corruption? », *Le Spectateur Canadien*, 10 juillet 1824. J'ai consulté des journaux de chaque tendance politique de l'émission des brefs d'élection jusqu'aux débuts de la session parlementaire Par exemple, pour l'élection de 1827, la *Gazette de Québec*, la *Montreal Gazette*, la *Minerve*, le *Quebec Mercury* et le *Spectateur Canadien*.

61 Une copie de ces dernières apparaît dans les Journaux des Assemblées Législatives.

62 Dans son témoignage concernant le scandale du Pacifique, John A. Macdonald déclare « There is also a very large expenditure, which is very common in this country, although it is contrary to the Statute. It is, however, I believe, so universal that I have never known any serious contest before an Election Committee on that ground. I refer to the expenditure for teams to bring the voters to the Polls. My experience has been, with respect to this item, that you cannot get the voters to come to the polls on either sides unless some effort is made to provide conveyances for them ». Chambre des Communes du Dominion du Canada, *Report of the royal commissioners: appointed by commission, addressed to them under the great seal of Canada, bearing date the fourteenth day of August, A.D., 1873* (Ottawa: np., 1873), 119.

« l'achat » d'un vote par les candidats et leurs représentants semble faire l'objet d'une négociation. Bien que l'on offre parfois des marchandises, les sommes d'argent offertes en échange d'un suffrage atteignent, aux dires des détracteurs, un montant élevé.⁶³ Malgré les nombreuses attaques législatives et rhétoriques, on peut se demander si, à l'instar des Américains, des Britanniques et des Français de la même époque, les électeurs bas-canadiens n'en sont pas venus à anticiper de se faire régaler par les candidats sollicitant leur vote, voire même leurs bras lors d'éventuelles échauffourées.

Le contact personnel entre les électeurs et les candidats semble avoir une importance non négligeable sur le résultat du scrutin. Les leaders du mouvement patriote déplorent d'ailleurs que, dans certains comtés, il soit très difficile de faire élire un candidat qui ne vienne pas de la région.⁶⁴ Comme aujourd'hui, le dynamisme et la présence d'un politicien auprès de ses commettants peuvent faire une différence majeure. Au milieu d'un cahier de notes mathématiques, Pierre Bédard a ainsi pris soin de colliger la liste des électeurs de son comté en notant ceux qu'il avait rencontrés, ceux qui lui restaient à convaincre et par qui il pouvait influencer ces derniers.⁶⁵

Plus de cinquante ans plus tard, John Rose reçoit plusieurs missives de ses agents sur le terrain l'exhortant à venir à des assemblées le plus tôt possible pour sauvegarder son avance.⁶⁶ Même au cœur de la ferveur patriotique des années 1830, un candidat presse Ludger Duvernay de lui envoyer d'urgence « mes hardes et surtout mes circulaires, car les Électeurs diront à bon droit que je me joue d'eux si l'assemblée n'a pas lieu Mardi ».⁶⁷ La première défaite électorale de la carrière politique de Louis-Joseph Papineau en 1851 pourrait ainsi être attribuée, en partie, au fait qu'il ne livre pas campagne, peut-être parce qu'il est alors retenu au chevet de son fils malade.⁶⁸ Lors de sa première

63 Un témoin déclare sous serment qu'on lui a offert un louis contre son vote en 1824. *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 5 Geo IV, 25 janvier 1825, 79.

64 Les lettres de Louis-Joseph Papineau et de Auguste-Norbert Morin en témoignent. « La bonne règle [sic] générale de choisir dans les Comtés mêmes leurs représentants [sic] devient mauvaise si elle est invariable et inflexible ». Archives de l'Université de Montréal (AUM), *Collection Baby*, Louis-Joseph Papineau à Barthélemy Joliette, P0058U9427. « Malheureusement nous ne tenons guère les Electeurs dans notre dépendance, surtout dans ce comté de Rouville où l'on veut toujours d'un habitant du lieu. » ANQM, *Fonds Ludger Duvernay*, A.N. Morin à L. Duvernay, 31 décembre 1832, P680-173. F. Ouellet cite cette dernière lettre dans sa synthèse; op. cit., 368.

65 Archives du Séminaire de Québec (ASQ), Pierre Bédard, *Notes de philosophie, de mathématiques, de chimie, de musique, de grammaire, de politique et notes de journal, 1798-1810*, cahier M-241.

66 McGill University, Rare Books and Special Collections Division, *John Rose Papers*, MS397/5.

67 ANQM, *Fonds Ludger Duvernay*, P680-164.

68 Jean-Paul Bernard, *Les Rouges, libéralisme et anticléricalisme au milieu du XIX^e siècle* (Montréal: Les Presses de l'Université du Québec, 1971), 96-100; Amédée Papineau, *Journal d'un fils de la liberté, 1838-1855* (Sillery: Septentrion, 1998), 846-8.

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX
DU XIX^e SIÈCLE QUÉBÉCOIS

campagne électorale, il avait dû faire face à la fille de l'adversaire du moment, le seigneur Grant, qui « parcourut à cheval les campagnes, pour amener des voteurs en faveur de son père ». ⁶⁹ Dépassant le simple rôle d'électrices, quelques femmes semblent jouer le rôle d'agents électoraux officiels pour des membres de leur famille ⁷⁰.

Tout comme plusieurs de leurs homologues occidentaux, les candidats de la collectivité étudiée organisent des défilés aux flambeaux après la clôture des *bureaux de scrutin*. Ils se rendent à ces derniers entourés d'une foule composée de leurs partisans. Après la victoire, plusieurs politiciens se sentent obligés d'organiser des banquets, voire même de démontrer leur générosité par des cadeaux somptueux. ⁷¹

De fait, il est possible de voir dans cette cour entre les hommes politiques et leurs électeurs une sorte de processus d'inversion, comme le remarquent Garrigou, McGerr et O'Gorman, pour les sociétés qu'ils étudient respectivement. ⁷² En les visitant, en leur offrant de l'alcool et d'autres cadeaux, en écoutant leurs plaintes et leurs invectives, les candidats changent momentanément de place avec ceux qu'ils peuvent considérer normalement comme leurs inférieurs. De plus, ces libéralités démontrent que, malgré l'influence qu'ils pouvaient exercer personnellement sur les électeurs, les politiciens de l'époque devaient encourager ces derniers à leur accorder leur appui. L'argent dépensé pour divertir, nourrir et enivrer leur électorat prouve que la déférence et les obligations seules ne peuvent garantir son suffrage. Tout au moins, les candidats reconnaissent symboliquement une certaine forme d'indépendance à ceux qu'ils sollicitent. ⁷³

69 Papineau, op. cit., 35.

70 C'est aussi le cas en Grande-Bretagne, où les épouses et les filles des candidats visitent les électeurs et leurs familles. Sarah Richardson, « Well-neighboured Houses: 'The Political Networks of Elite Women, 1780-1860' », dans *Women in British Politics 1760-1860: The Power of the Petticoat*, eds. Kathryn Gleadle and Sarah Richardson (London: Macmillan Press, 2000), 56-73.

71 En 1792, Jean-Antoine Panet, premier orateur de la Chambre, fit distribuer « 450 piastres » aux indigents de la ville. Au lendemain de sa victoire la même année, le seigneur de Lavaltrie déclara à ses censitaires qu'il abandonnait les lods et ventes, le droit de retrait, les corvées, le mai, etc. Tousignant, op. cit., 126, 142. Le mai était un mâit planté face à la demeure d'un personnage influent par lequel les membres de la communauté montraient leur respect vis-à-vis ce dernier. Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, 104-9.

72 « The reality of social pressure, 'that imposing attitude', was, however, diluted by customary expectations of social inversion. Candidates had to go out of their way to court and to flatter the voters, and their families, and even those non-voters, too, 'conscious that in representing this Town, the Interests of all are equally concerned.' Free of the normal social restraints, voters were able to treat their superiors with scant respect; to interrupt, heckle and insult them. » O'Gorman, op. cit., 84-5.

73 Michael McGerr déclare à ce propos : « In making these gifts, the rich also paid tribute to enfranchised workers and acknowledged their freedom and worth », op. cit., 32-3.

Les campagnes électorales bas-canadiennes n'épargnent pas non plus l'orgueil de certains prétendants à l'Assemblée législative. L'auteur d'un pamphlet généralement attribué à Pierre-Jean Sales de Laterrière relate qu'en tant que candidat à l'élection de Northumberland (1820), il s'est fait insulter par un habitant lui criant « d'aller mettre [s]es petits tabliers avec [s]es petits rubans rouges ». ⁷⁴ Laterrière accuse le commanditaire de son opposant, Panet, d'avoir monté la population locale contre lui en faisant répandre le bruit qu'il n'avait pas de religion et qu'il considérait que les paysans canadiens étaient bêtes. Les partisans influents sont aussi l'objet d'attaques directes. En 1872, Hugh Allan, magnat ferroviaire, sera la cible de pierres et d'œufs lors d'une assemblée électorale en faveur de George-Étienne Cartier. ⁷⁵

Dans une course électorale où presque tous les coups sont permis, l'intense rivalité partisane entre les candidats contribue à cette inversion mitigée décrite dans l'historiographie étrangère. Les attaques personnelles dépassent cependant les invectives et les rumeurs. Comme le dénote la comptabilité de John Young, les campagnes électorales engendrent la publication de plusieurs pamphlets, destinés à la lecture personnelle et publique. Les chansons politiques accessibles aux électeurs de tous les degrés d'alphabétisation représentent une autre forme de communication privilégiée par les politiciens.

Les pamphlets ont parfois recours à un discours où des adversaires politiques d'un statut social relativement élevé sont ridiculisés dans une satire des plus corrosives. Dans un petit dépliant qui raconte une discussion supposée entre le juge De Bonne et sa maîtresse, ce dernier déclare : « moi qui me suis moqué [sic] d'eux, sans gêne, qui ai joué leurs femmes, leur religion et leur pape, avec les canons sans poudre, personne ne parle de moi qu'en bien; et on trouve que j'ai de l'esprit; la moindre politesse que je fais, enchante ». ⁷⁶ L'auteur poursuit son pamphlet en faisant dire au juge que les Canadiens sont des ignorants qui peuvent être facilement achetés et corrompus.

L'année auparavant, « l'infortunée Janette Bilodeau Parent », qui se décrit dans un pamphlet comme une ancienne maîtresse trahie par le juge, avait recommandé aux électeurs du comté de Québec de voter contre lui. Elle s'y excuse d'abord de prendre la liberté de s'adresser à ces derniers malgré que « ce ne soit pas la coutume que les femmes s'adressent à [eux] pendant les Élec-

74 Pierre-Jean de Sales Laterrière, *L'Élection de Northumberland*, ICMH 21082, 1820, 9. Laterrière réagit en prenant le dit habitant à la gorge mais il se fait rapidement entourer par les amis de ce dernier. Le candidat défait fut sauvé de la foule en furie par un certain Lagueux qui vint à son secours. Selon ses dires, la campagne de Laterrière fut des plus difficiles; lors de la nomination, il ne put terminer son discours, l'auditoire le chahutant, criant pour couvrir ses propos.

75 Brian J. Young, « The Defeat of George-Etienne Cartier in Montreal-East in 1872 », *Canadian Historical Review* LI, n. 4 (December 1970): 396.

76 *Veillée d'un candidat avec la belle amie*, ICMH 55293, 1809?, 1-2.

tions ». ⁷⁷ Elle les implore ensuite de lui rendre justice en punissant l'ingratitude du juge De Bonne qui l'a répudiée malgré qu'elle ait employé tout son « pouvoir à le faire élire et à le faire triompher » lors de l'élection de 1804. Elle les prévient que ce nouveau dévot qui a pris épouse pour leur plaire les trahira comme il l'a trahie. Elle termine en implorant les « Canadiens de ne pas élire une fois de plus un juge tout en les prévenant qu'elle mourrois [sic] plutôt que de consentir à un pareil deshonneur [sic] ». Évidemment, il est peu probable que la Janette Bilodeau Parent en question soit l'auteure de ce pamphlet. Son existence est, elle-même, sujette à de sérieux doutes. Il est plus plausible de croire que cette maîtresse infortunée est le fruit de l'imagination d'un adversaire du juge. Fictif ou non, ce récit aux allures mélodramatiques a été conçu pour avoir un impact émotif sur les électeurs. En ce sens, il témoigne, tant dans le fonds que dans la forme, des sensibilités morales de l'époque.

De Bonne n'est pas la seule victime d'écrits offensants. Malgré la faible alphabétisation de l'époque, James Cuthbert, candidat dans Warwick en 1792, prend assez au sérieux des pamphlets rédigés contre lui pour promettre une forte somme à celui qui en identifiera l'auteur. ⁷⁸ De fait, la propagande électorale écrite a une importance non négligeable dans la stratégie des candidats. Pour l'élection de 1804, l'imprimerie dirigée par John Neilson publiera à elle seule plus de 7,427 circulaires pour 12 candidats. ⁷⁹

Les chansons écrites dans le but d'influencer l'électorat et de mobiliser les partisans sont aussi le lieu d'attaques virulentes contre les élites politiques de l'autre camp. Publiées dans les journaux ou distribuées sur de simples feuilles, elles adaptent des airs populaires à des paroles qui laissent place à peu de subtilité. *Le Canadien* en publie une en 1810 qui ne ménage pas ses adversaires politiques. Dans le deuxième couplet, l'électeur est prévenu que: « Tout ce qui regarde vos droits vous est incontestable. Le juge est donc exclu de droit. Envoyez-le au diable. » Plus loin, on peut lire: « quand oserez-vous donc chasser. Peuple, cette canaille. Que le Gouvernement veut payer. À même notre taille. » ⁸⁰ Les adversaires du Parti canadien ne sont pas en reste quand, dans une chanson de 1808, ils prédisent que: « La pelle au c—[sic], A ces gens de mince figure, La pelle au c—[sic], A ces orgueilleux parvenus.

77 ASQ, relié avec les exemplaires du journal *Le Canadien* de 1808. Cote: 736.12.2. Il y a aussi une retranscription dans le numéro du 21 mai de ce journal.

78 Jean Hamelin et Marcel Hamelin, op. cit., 32.

79 John Hare et Jean-Pierre Wallot précisent qu'au moins 4250 d'entre elles étaient rédigées en français. John Hare et Jean-Pierre Wallot, *Les Imprimés dans le Bas-Canada 1801-1850* (Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1967), 69.

80 Chanson à l'imitation de celle qui a été distribuée par le parti adverse, *Le Canadien*, 10-14 mars 1810 cité dans Maurice Carrier et Monique Vachon, *Chansons politiques du Québec*, tome 1, 1765-1833 (Montréal: Leméac, 1977), 150-2.

Des Candidats de cette allure. Recevront sans murmure la pelle au c— [sic]. »⁸¹

Il serait difficile de surestimer l'importance des chansons dans les campagnes électorales du début du XIX^e siècle. Pour l'élection partielle de 1811 à Montréal, Jacques Viger rapporte dans son journal que pas moins de 22 chansons ont été rédigées de part et d'autre. Il n'y a pas que les candidats ou les têtes d'affiche qui font l'objet de railleries. Pour cette même élection, Viger écrit lui-même une chanson contre le notaire Louis Chaboilliez.⁸² Le dit notaire aurait profité de la partialité de l'officier rapporteur envers le candidat James Stuart pour faire voter des électeurs munis de faux titres de propriété. Viger décide donc de prendre part à l'élection avec une chanson satirique : « Mon héros étoit [sic] boiteux, et comme mon but en le chansonnant était de faire rire à ses dépens » il nomma sa chanson *Histoire du Chat boiteux*.⁸³

La victoire de Stuart sur Joseph Roy⁸⁴ donne aussi lieu à une chanson satirique écrite par Denis-Benjamin Viger et rapportée par son cousin Jacques. Elle décrit un défilé célébrant la victoire de Stuart où « chacun avoit [sic] son bâton, Ruban jaune et pavillons, le bandeau bleu sur la tête ». Un couplet en apparence anodin revêt une importance notable une fois expliqué par Jacques Viger. Ce dernier déclare que « la malice de ce couplet est dans le contraste des deux compagnons; Mr. O'Sullivan, avocat, mort dernièrement. Juge en chef de Montréal, & Trémoulé, le dernier des charretiers de la ville par sa crapule et sa tenue ». ⁸⁵

Ces chansons, écrites par des membres bien en vue de la société montréalaise semblent posséder un côté subversif qui tend à une certaine forme d'inversion. Les motifs partisans les portent à ridiculiser les traits physiques des adversaires et à associer des hommes respectables à ceux qui passent pour des voyous de la pire espèce.

81 A.S.Q. Cette chanson est insérée sur un feuillet relié avec les numéros de 1808 du journal *Le Canadien*. Cote: 736.1.2.

82 Ancien député, marguillier, fonctionnaire et officier de milice, le notaire Louis Chaboilliez semble avoir fait fortune en rédigeant des contrats d'engagement pour la traite des fourrures. « En 1813, le tiers de son minutier d'un peu plus de 10 000 actes est constitué de contrats d'engagement ». Céline Cyr, *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*, <<http://www.biographi.ca>>, (22 mai 2006).

83 ASQ, *Fonds Viger-Verreau*, P32/0-140, Ma Saberdache bleue, 67.

84 Joseph Roy contestera le résultat de l'élection à l'Assemblée, accusant le notaire Pierre Lukin, officier rapporteur de cette élection partielle, d'avoir indûment favorisé Stuart en dépit des lois en vigueur. En plus d'avoir enregistré le vote de personnes ne possédant pas la qualification foncière nécessaire, Lukin aurait aussi toléré les excès des partisans de Stuart et nuï aux électeurs de Roy. L'influence de Stuart à la législature explique peut-être pourquoi les députés ont rejeté la plainte de Roy à 22 contre 11. *Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 21 février-19 mai 1812, mercredi 4 mars 1812, 105-107. AUM, *Collection Baby*, P0058L0042.

85 « Sullivan et Trémoulé, ensemble aussi ont marché, pour embellir cette fête ». ASQ, *Fonds Viger-Verreau*, P32/0-140, Ma Saberdache bleue, 71-2.

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX DU XIX^e SIÈCLE QUÉBÉCOIS

Outre les pamphlets et les chansons, il existe d'autres moyens d'émettre un discours partisan qui sera compris d'une manière particulière par les gens d'une communauté. Plusieurs historiens ont déjà traité de l'importance du symbole dans le monde politique ainsi que de sa malléabilité.⁸⁶ Que ce soit par les cocardes mauves des partisans de Young, les rubans rouges qui servent à insulter Pierre-Jean Sales Laterrière ou encore le ruban jaune et les bandeaux bleus attribués par Denis-Benjamin Viger aux partisans de Stuart, les couleurs font partie intégrante des processus électoraux du XIX^e siècle québécois, de la même façon qu'en Grande-Bretagne, aux époques hanovrienne et victorienne.

L'impact symbolique de l'utilisation d'une couleur ou d'une autre n'échappe pas aux gens de l'époque. Lors de la contestation de l'élection de 1867 dans Kamouraska, les partisans du libéral Charles Albert Pantaléon Pelletier reprochent à l'officier rapporteur d'avoir, « quelque temps avant l'élection, mis ou fait mettre des rubans bleus à la tête et des rubans rouges à la queue de sa vache et [de l'avoir] fait passer dans le village de Kamouraska ».⁸⁷ La signification d'une promenade de cette sorte ne semble pas échapper à personne, et ce même si l'accusé déclare qu'il n'a voulu que s'inspirer de « l'histoire du bœuf de Pâques que l'on promène *enrubanné* dans les rues de Québec ».⁸⁸ Les explications de l'officier rapporteur ne semblent pas convaincre les membres du comité. Cette promenade, de même que les actions mentionnées précédemment, mènent les parlementaires à recommander une nouvelle élection et à blâmer le propriétaire du bœuf pour favoritisme allant à l'encontre de sa fonction.

En plus de servir à lutter contre un adversaire, certaines actions à portée symbolique permettent aux partisans de signifier leur mécontentement face à leur candidat favori. Lors d'une élection dans la Haute-Ville de Québec en 1836, le représentant patriote décida d'abandonner la lutte malgré qu'il menait alors au scrutin. Son électorat lui fit comprendre sa déception d'une manière non équivoque :

aussitôt après la clôture de l'élection les jeunes gens du faubourg St. Jean, se mirent en frais de faire un mannequin de paille, qu'ils se proposaient d'aller promener par toute la ville, sans oublier comme de raison, la résidence du héros de la fête. En effet vers 6 heures le mannequin, élevé et pendu sur une échelle et traîné dans un traîneau, fit son apparition dans la ville, par la porte St. Jean, suivi d'une foule de curieux, et se rendit jusque devant la maison du

86 Par exemple, Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, 104-19 et James Epstein, *Radical Expression, Political Language, Ritual and Symbol in England, 1790-1850* (Oxford: Oxford University Press, 1994).

87 Chambre des Communes du Dominion du Canada, *Second Rapport du Comité sur les Privilèges et les Élections*. ... op. cit., 13.

88 Ibid., 9.

candidat fuyard, ou [sic] l'homme de paille eut à subir, comme on le suppose, autre chose qu'une ovation, sans qu'il fut pourtant commis aucune violence.⁸⁹

Devant une défaite due à l'abandon de leur candidat, les partisans patriotes semblent avoir décidé d'organiser leur propre triomphe avec un candidat factice qui répondait à leurs attentes. C'est peut-être pour se réapproprier une victoire dérobée qu'ils ont organisé une cérémonie aux allures carnavalesques. Cette dernière sert aussi à montrer la désapprobation communautaire au Dr. Painchaud, le « déserteur » exerçant ainsi une fonction similaire à celle du charivari.⁹⁰

Après cette revue des aspects moins connus du processus électoral, il reste à aborder les actes de violence entourant le scrutin ainsi que leur influence sur la sphère politique. Le Dr. Painchaud affirme d'ailleurs que c'est par peur d'une effusion de sang face à l'arrivée annoncée des troupes britanniques et des partisans armés de son opposant qu'il a renoncé à sa victoire.⁹¹ L'utilisation de la violence pour influencer ou contrecarrer une élection n'est donc pas l'apanage des classes populaires, même si celles-ci servent souvent de troupes de choc.⁹² La situation canadienne se distancie donc de l'interprétation de James Vernon.

À cet égard, l'article de Scott W. See sur l'élection de 1842-43 au Nouveau-Brunswick apporte des pistes d'analyse intéressantes.⁹³ Il y démontre que l'utilisation d'une foule de partisans par les « entrepreneurs – politiciens » est au cœur du processus électoral. Motivés par une solidarité régionale renforcée par la domination économique des magnats sur leur collectivité, les électeurs participent violemment au scrutin. Quoique leur déférence envers leurs supérieurs garde une importance marquée, les participants populaires conservent une certaine indépendance liée à leurs intérêts personnels. La conquête des bureaux de scrutin par des foules armées et dirigées par les élites locales s'impose donc comme une stratégie nécessaire à la victoire électorale. De même, l'intimidation physique permet d'imposer la volonté de la majorité à ceux qui transgressent l'identité partisane de la communauté. Pourtant, le contrôle de la

89 *Le Canadien*, 28 mars 1836; cité dans *La Minerve*, 31 mars 1836.

90 Greer décrit comment le charivari qui était, entre autres, utilisé pour « réintégrer » les époux d'un mariage présumé anormal au sein de la communauté fut ré-utilisé par les paysans patriotes lorsque viendra le temps de s'assurer la fidélité de leurs voisins récalcitrants dans la crise qui mena aux Rébellions de 1837. Allan Greer, *Habitants et Patriotes*, 71-85.

91 *Le Canadien*, 28 mars 1836.

92 Jacques Monet expose comment Francis Hincks, George-Etienne Cartier et Lewis Drummond ont utilisé des fiers à bras « canadiens et irlandais » pour s'emparer des bureaux de scrutin de la ville de Montréal. Brian Young montre une utilisation semblable de la part des forces regroupées autour du candidat Louis-Amable Jetté pour interrompre les assemblées partisans de George-Etienne Cartier. Jacques Monet, « La Crise Metcalfe and the Montreal Election, 1843-1844 », *Canadian Historical Review* XLIV, n. 1 (March 1963): 1-19; Brian J. Young, op. cit., 396-400.

93 Scott W. See « Polling Crowds and Patronage: New Brunswick's 'Fighting Elections' of 1842-43 », *Canadian Historical Review* LXXII, n. 2 (Autumn 1991): 127-56.

foule échappe parfois aux élites marchandes qui s'inquiètent des excès qu'ils ont involontairement provoqués. Les formes que prend la violence sont fortement ritualisées. See souligne que malgré la disponibilité d'armes à feu, les bandes électorales préfèrent se battre avec des objets contondants ou leurs poings. Plutôt que d'être des luttes à mort entre ennemis jurés, « the campaigns might more properly be characterized as ritualistic struggles – the manifestations of a continuing saga of interregional rivalry ». ⁹⁴

Certes, le Nouveau-Brunswick est l'objet d'une situation particulière en ce qui concerne la domination socio-économique des entrepreneurs forestiers, mais la collectivité québécoise est aussi le théâtre de violence électorale. Dès l'élection de 1792, George Allsopp, candidat défait, accuse son adversaire victorieux, Lynd, d'avoir fait bloquer l'accès au *bureau de scrutin* de Charlesbourg dans le comté de Québec par des matelots et des « bons-à-rien ». ⁹⁵ Dans les années qui suivront, les pétitionnaires contestant des élections dans la région de Québec accuseront souvent leurs opposants d'avoir soudoyé les marins de la ville pour bloquer l'accès au bureau de scrutin. ⁹⁶ Toutefois, dans toutes les régions du Bas-Canada, des candidats défaits et des journalistes indignés rapporteront des échauffourées entre des partisans enivrés. ⁹⁷ Avec la montée de la tension entre les réformistes canadiens et les partisans de l'exécutif, on accuse jusqu'aux forces armées impériales de corrompre l'indépendance du scrutin sous les ordres du gouverneur. ⁹⁸

Il est difficile d'évaluer les conséquences de l'utilisation de la violence sur le degré démocratique du scrutin. D'une part, on dénote des occurrences où des électeurs, se considérant comme étant injustement privés de leur droit de suffrage, se rendent eux-mêmes justice. Ainsi, pour le scrutin dans Kamouraska de 1867, des électeurs des paroisses « désaffranchies » par l'officier rapporteur sont accusés d'avoir causé l'émeute à l'origine de l'enquête. ⁹⁹ D'autre part, il faut reconnaître qu'un candidat réussissant à bloquer l'accès aux *hustings* à l'aide de partisans armés privera des électeurs de leur droit de vote. ¹⁰⁰ Il est donc difficile d'en venir à une conclusion définitive sur l'impact de la violence

94 Ibid., 156.

95 Denis Vaugeois, *Québec 1792: les acteurs, les institutions et les frontières* (Montréal: Fides, 1992), 125-6.

96 Pour l'élection du même comté en 1817, John Neilson reproche à son adversaire John McCallum d'avoir engagé des matelots et d'autres hommes de main et de les avoir transportés au bureau de scrutin pour fermer l'accès aux hustings. *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 58 Geo. III. 14 janvier 1818, 22.

97 Par exemple, *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 5 Geo IV, 14 janvier 1825, 25.

98 L'exemple le plus marquant demeure l'élection de 1841. Irving Martin Abella, « The 'Sydenham Election' of 1841 », *Canadian Historical Review* XLVII, n. 4 (December 1966): 326-43.

99 Chambre des Communes du Dominion du Canada, *Second Rapport du Comité sur les Privilèges et les Élections*. ... op. cit.

100 Lors des élections de 1841 dans Terrebonne, les forces de Sydenham forcèrent L.H. Lafontaine à se retirer des élections. Louis-Hyppolyte Lafontaine, *Correspondance générale*, t. 2 (Montréal: Varia, 2002), 89-105.

électorale sur la sphère politique québécoise sans une analyse plus poussée. Cependant, il est possible d'avancer l'idée qu'à l'instar des études des occurrences dans d'autres collectivités occidentales, une analyse moins biaisée des événements violents qui parsèment certaines campagnes électorales au Québec révélera des aspects méconnus de la culture politique populaire.

Conclusion

Loin de faire le bilan complet de toutes les perspectives de recherche concernant les processus électoraux du XIX^e siècle, cet article tente néanmoins d'encourager une relecture de ce rite fondamental qu'est l'élection d'un représentant politique. Déjà quelques pistes d'analyse ressortent comme étant particulièrement prometteuses.

On peut ainsi postuler qu'à l'instar de ceux de bien d'autres sociétés occidentales, les processus électoraux du début du XIX^e siècle québécois sont d'abord des phénomènes communautaires. Les rencontres, les rituels, les ras-tels entourant l'élection, tout comme la définition de l'électorat, sont déterminés localement par des coutumes et des ententes tacites. Les fêtes électorales et le vote de candidats non-qualifiés légalement, éléments aux allures frauduleuses, témoignent d'une conception communautaire du vote.¹⁰¹

À partir du milieu du siècle, une série de réformes légales et administratives vont amorcer une transformation qui va centraliser et bureaucratiser le processus électoral. Parallèlement, le vote deviendra progressivement une propriété personnelle exprimée intimement plutôt qu'un signe d'appartenance communautaire. La création des listes d'électeurs et l'avènement du scrutin secret sont des étapes importantes de cette évolution qui se poursuivra tout au long du siècle. De fait, il est possible de lier cette dernière aux mouvements de réformes étatiques observées par plusieurs historiens, que ce soit dans l'éducation ou dans l'administration de la justice.¹⁰²

Cette transition institutionnelle s'accompagne d'une transformation des règles régissant la légitimité de certaines activités dans l'arène électorale. Comme le souligne Martin Pâquet, à partir de 1875, les débordements populaires et l'utilisation de la violence seront déconsidérés comme étant une conduite antisportive.¹⁰³ Les fêtes entourant la campagne de Wilfrid Laurier à

101 Dans sa synthèse, Fernand Ouellet remarque que certaines paroisses votent presque unanimement pour un candidat ou un autre. Il souligne cette « tendance des communautés rurales à s'exprimer globalement »; op. cit., 367. Mes propres recherches doctorales tendent à démontrer que cette tendance persiste après l'Union de 1840.

102 Voir, entre autres, Allan Greer et Ian Radforth, eds., *Colonial Leviathan. State Formation in Mid-Nineteenth-Century Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 1992).

103 Martin Pâquet, «Le 'sport de la politique.' Transferts et adaptations de la culture politique britannique au Québec 1791-1960», dans *Des cultures en contacts. Visions de l'Amérique du Nord francophone*, dir. Jean Morency et al. (Québec: Nota bene, 2005), 149-72.

POUR UNE NOUVELLE SYNTHÈSE SUR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX
DU XIX^e SIÈCLE QUÉBÉCOIS

Québec lors de l'élection de 1896 montrent l'ampleur de la transformation. Selon Jean-François Drapeau, les rituels qui composent ces célébrations sont orchestrés méthodiquement par les organisateurs politiques et exécutés fidèlement par les électeurs. Ces derniers sont relégués à une place spécifique dans des cérémonies qui mettent en scène le grand chef politique et consacrent symboliquement leur soumission aux règles établies par les politiciens d'expérience.¹⁰⁴

Dans son mémoire, Nathalie Picard démontre que l'abolition du suffrage féminin est le résultat d'un changement de la perception chez les politiciens de l'époque de la place des femmes dans la sphère publique. Influencés par les précédents européens, les patriotes, tout comme les bureaucrates, en viennent à considérer que l'influence féminine doit être restreinte à la sphère privée. À ce sujet, Picard souligne que le Bas-Canada suit le mouvement occidental qui tend à exclure les femmes tout en recentrant la légitimité politique autour de l'électeur masculin.¹⁰⁵

Je suis convaincu qu'une étude plus exhaustive permettrait de réévaluer non seulement les conditions du scrutin mais aussi certains aspects un peu moins connus de la culture politique de l'époque. Elle donnerait l'occasion d'aborder, une fois de plus, la nature des interactions subtiles entre la population et ses élites politiques. J'espère ainsi avoir démontré de manière satisfaisante que le processus électoral a longtemps possédé une composante populaire qui échappe parfois au contrôle des élites politiques. Évidemment, accorder aux électeurs une indépendance totale serait tout aussi biaisé que les récits décrivant un électorat captif, ignorant et corrompu. En effet, que ce soit le curé,¹⁰⁶ le seigneur ou le créancier, plusieurs personnes d'influence tentent d'user d'intimidation pour faire élire le candidat de leur choix.¹⁰⁷ Cependant, les efforts financiers et humains déployés par les politiciens pour convaincre les communautés de les soutenir au scrutin prouvent à eux seuls l'existence d'une certaine autonomie

104 Jean-François Drapeau, « Les manifestations Laurier des 6, 7 et 8 mai 1896: un exemple d'usage des rites et rituels politiques en contexte électoral à Québec », *Bulletin d'histoire politique* 14, n. 1 (automne 2005): 31-44.

105 Picard, op. cit., 60-67.

106 De fait, David Potier-Briday montre que l'intervention du clergé dans les élections a une efficacité très relative. En effet, malgré les pressions spirituelles, les électeurs de certaines paroisses vont maintenir, voire même augmenter, leur appui aux candidats libéraux. Quoique dans certaines circonstances l'influence cléricale soit indéniable, Potier-Briday insiste sur l'importance de facteurs socio-économiques dans l'explication de la défaite de certains libéraux. David Potier-Briday, *L'influence du clergé catholique sur les comportements électoraux dans les comtés de Rouville, Saint-Hyacinthe et Bagot lors des élections de 1867* (mémoire de maîtrise en histoire, Montréal: Université du Québec à Montréal, 2000).

107 On accuse, par exemple, le seigneur Jean Dessaulles d'avoir menacé de faire saisir pour arriérages ses censitaires s'ils osaient voter contre lui. *Journaux de l'Assemblée législative du Bas-Canada*, 5 Geo IV, 19 janvier 1825.

chez les électeurs. De même, il est important de tenir compte de la variété des discours entourant le scrutin, que ce soit les longues oraisons des leaders patriotiques, les défilés partisans avec flambeaux, cocardes et drapeaux ou les chansons satiriques, voire paillardes. Ces derniers prouvent qu'une campagne électorale peut être interprétée à plusieurs niveaux et pour plusieurs auditoires.

À cet égard, le genre et son impact sur l'identité politique est une des dimensions qui ressortent de cette brève analyse. « L'infortunée Janette » fait appel aux électeurs masculins pour défendre son honneur et punir celui qui l'a trahie. Dans les pamphlets incendiaires attaquant le juge De Bonne, la présence d'une figure féminine n'est sans doute pas innocente. Une étude plus poussée des référents sexuels dans les différents discours visant à mobiliser l'électeur se révélerait sans doute fort utile. De même, il faudrait évaluer le rôle des femmes dans les campagnes électorales pour ainsi vérifier si les démarches de la fille du candidat Grant furent exceptionnelles. Cette étude permettrait de mesurer l'influence des mouvements d'opinions occidentaux au sein des communautés rurales. Elle donnerait l'occasion de vérifier à quel degré l'exclusion officielle des femmes au milieu du siècle s'est reflétée dans les campagnes électorales.¹⁰⁸

Bref, j'espère qu'à l'instar des autres historiens qui se sont penchés sur la question, j'ai pu démontrer la nécessité d'inclure les dynamiques locales dans les processus électoraux. Malgré les efforts des autorités centrales, tant partisans que gouvernementales, les communautés rurales semblent conserver, du moins jusqu'aux années 1850, une autonomie notable en ce qui concerne le déroulement de la campagne électorale et de l'élection. En ce sens, je crois qu'il est primordial d'évaluer les législations électorales en sortant des ornières des paradigmes libéraux modernes.¹⁰⁸ Pour faciliter pareille tâche, les historiographies états-unienne, britannique et française se révèlent un atout précieux car elles permettent de développer un regard neuf sur un domaine qui paraît déjà couvert. Elles fournissent les outils nécessaires pour pouvoir aborder cet aspect fondamental de la culture politique québécoise tout en apprivoisant les fantômes du passé.

* * *

RENAUD SÉGUIN est candidat au doctorat à l'Université de Toronto. Il travaille actuellement à une thèse consacrée aux élections parlementaires du XIX^e siècle québécois.

RENAUD SÉGUIN is a doctoral candidate at the University of Toronto. He is presently working on a thesis devoted to the 19th century Quebec parliamentary elections.

108 À ce sujet, il faudrait s'inspirer des travaux de Mary P. Ryan sur la sphère publique américaine et ceux de Cecilia Morgan sur le Haut-Canada.